

Contrat de Rivière Senne asbl

Bulletin de liaison trimestriel avril - mai - juin 2019



Senne - actualité : 7^e plateforme inondations

Senne - nature : zoom sur le surprenant crapaud accoucheur

Senne - évènement : bilan des Journées Wallonnes de l'eau 2019

Senne - agriculture : alerte - coulées de boues !

Senne - agenda

7^e plateforme inondations

Le 26 février 2018, le Contrat de Rivière Senne organisait sa 7^e plateforme inondations pour l'ensemble du sous bassin hydrographique de la Senne. 9 ans après les fameuses inondations de 2010, plus de 60 personnes, toutes concernées par les cours d'eau du sous-bassin (gestion, etc.) se sont donc à nouveau réunis afin de discuter des avancées en matière de lutte contre les inondations. Depuis 2010, le Contrat de Rivière Senne s'investit dans la lutte contre les inondations.

7 plateformes ont été organisées, ainsi qu'un atelier interrégional en collaboration avec Coordination Senne en 2012 et une plateforme spécifique en 2014, pour faire suite aux inondations que les communes de Braine-le-Château, Ittre et Tubize avaient connues en juillet de la même année.

Les avancées des différents partenaires

• Service public de Wallonie – DGO3

La Direction des Cours d'Eau Non Navigables (SPW-DGO3-DCENN) est partenaire du projet LIFE Belini et gère son exécution pour la partie wallonne sur le bassin de la Senne. Elle s'occupe également des aspects de biodiversité et de l'amélioration hydromorphologique, toujours dans le cadre du projet LIFE.

Pour rappel, les projets LIFE représentent les instruments financiers de l'Union Européenne qui soutient des projets environnementaux, de conservation de la nature et d'action climatique dans toute l'Union Européenne.

Pour sa partie wallonne, le projet LIFE Belini consiste à lutter contre les inondations via la création (ou la renaturation) de **Zones d'Immersion Temporaire** (ZIT), avec une attention particulière apportée aux notions de biodiversité et de service(s) écosystémique(s). Le projet regroupe donc la création de **11 ZIT** et la renaturation de 3 ZIT existantes.

L'ensemble de l'ancien canal **Charleroi-Bruxelles** est également intégré au projet LIFE.

La DCENN gère l'entretien des cours d'eau de **1^{ère} catégorie**, et mène différents projets :

Repris dans le LIFE Belini :

- Création de 2 ZIT sur le Hain (Brancart et Etangs du Try à Braine-le-Château) et 2 ZIT sur la Senne (Ripain et Prairies des Angles à Tubize).

- Renaturation de ZITs existantes (sur la Senne, Moulin d'Hou à Rebecq et Bypass de Quenast).

Hors LIFE Belini:

Réalisés :

- Sur la Senne : construction du pont à Tubize et démolition prévue du dernier pont à section réduite aux anciens sites de Fabelta.
- Sur le Hain : réfection de berges et enlèvement d'obstacles à Braine-le-Château.
- Sur la Sennette : élagage et enlèvement d'obstacles à Tubize.

En cours :

- Sur le Hain : 2019 : remise à gabarit au niveau du quartier 45 à Clabecq.
- Sur la Senne : Sagrex, création d'une ZIT à Quenast.

• Provinces

Outre la gestion des cours d'eau de **2^e catégorie** et la lutte contre les plantes invasives, les Provinces jouent leur rôle de supracommunalité, et viennent en appui aux communes pour la gestion de leurs cours d'eau (rédaction de cahiers des charges, centrale de marché, etc.). Le Contrat de Rivière Senne travaille avec 2 provinces : le Brabant wallon et le Hainaut. Plus spécifiquement sur :

a. Le Brabant wallon

9 projets provinciaux sont en cours d'étude dont 2 en cours de réalisation (Chastre et Villers-la-Ville). La ZIT du Pont Neuf – Stincup-Laubecq (+/- 40 000 m³, horizon 2019-20) à Rebecq est par ailleurs intégrée au projet LIFE Belini.

Le Brabant wallon a également mis en ligne la « **plateforme provinciale** de gestion des risques d'inondations » et

accorde des subventions à l'attention des communes pour des projets de retenue d'eau sur les cours d'eau de 2^e et 3^e catégorie pour lutter contre les coulées de boues.

b. Le Hainaut

La province de Hainaut dispose quant à elle d'un bureau d'étude, dont l'étude **Naqia** avance bien (levés topographiques et modélisation de cours d'eau), qui peut venir en soutien aux communes, et gère la réalisation de 2 ZIT : sur la Cafenièrre à Soignies (LIFE Belini), (2018-19 - 32 000 m³) et sur le Renissart à Arquennes (LIFE Belini), (2019-2020 - 15 000 m³ + débordement dans l'ancien canal).

• Les communes

Le projet LIFE Belini énoncé plus haut concerne des aménagements prévus par le SPW-DGO3, mais également une série de projets menés par les pouvoirs locaux : les communes (Ittre, Nivelles, etc.) et les Provinces (cf. ci-dessus). Hors LIFE, la commune d'Enghien a également prévu des aménagements (ZIT sur le Querton).

De plus, il faut souligner les avancées des différentes communes du bassin dans des **réalisations diverses** de lutte contre les inondations, peut-être plus discrètes mais plus qu'utiles pour protéger les citoyens : aménagements contre les coulées boueuses (fascines notamment), des aménagements d'avaloirs, de fossés, d'aquadraïns, des mesures préventives via les permis, etc.

Certaines communes sont en outre à l'initiative de projets de ZIT, dont la mise en œuvre a été reprise par les Provinces.

• **Les acteurs locaux et le Contrat de rivière Senne**

Comme à chaque plateforme, la parole a également été donnée aux **différents acteurs locaux**, tels que SOS inondations Tubize ou encore Coordination Senne.

Chaque année, le CR Senne joue un rôle rassembleur des partenaires du bassin autour de la lutte contre les inondations, et de transfert et diffusion des informations et bonnes pratiques.

Pour soutenir le SPW-DGO3 localement pour la mise en œuvre du projet LIFE Belini en Wallonie, le CR Senne s'est vue attribuer **4 missions principales** :

- assurer la coordination et la communication entre les différents partenaires et la DCENN (à un niveau opérationnel mais aussi d'un point de vue biodiversité, services écosystémiques, qualité hydromorphologique, etc.),
- assister les acteurs et pouvoirs locaux dans les démarches supplémentaires rendues nécessaires par le projet LIFE Belini (évaluation, optimisation, reporting, ...),
- sensibiliser, communiquer et informer la population quant au projet LIFE.

Visite de la nouvelle ZIT du Coeurcq à Tubize (voir carte ci-dessous)

Cette ZIT est la première des 11 nouvelles ZIT qui seront implantées sur la partie wallonne du bassin de la Senne dans le cadre du projet LIFE BELINI. Elle permet de stocker temporairement environ **77 000 m³** (environ 77 millions de litres!).

En plus de lutter contre les inondations, la création de cette zone permet également d'améliorer la biodiversité, l'hydromorphologie, ainsi que de promouvoir les services écosystémiques.

A cette fin, différents aménagements ont été créés sur la zone : des mares, des *hibernacula* ou autres aménagements pour reptiles et/ou amphibiens, des lieux d'observation et un observatoire fermé pour regarder les oiseaux.

Cette ZIT est le fruit d'une **étroite collaboration** entre la Ville de Tubize – à l'initiative de ce sous-projet –, la Province du Brabant wallon, l'intercommunale in BW, le Service Public de Wallonie (DGO3) et le Contrat de Rivière Senne.



Cabane d'observation sur la ZIT du Coeurcq
©CRSenne



Palissade d'observation sur la ZIT du Coeurcq
©CRSenne

Pour de plus amples informations sur cette 7^e plateforme inondations, n'hésitez pas à consulter les présentations et le compte-rendu de la journée, disponibles sur notre site web <http://www.crsenne.be/inondations/plateforme>

Senne - nature

Zoom sur le surprenant crapaud accoucheur

BASSIN DE LA SENNE

La zone d'immersion du Coeurcq est en cours de finition et a déjà prouvé son utilité lors de grosses pluies... Des aménagements tels que de l'enrochement en aval de la digue et le long du Coeurcq, des *hibernacula* (refuges empierrés), serviront aux amphibiens et aux reptiles qui voudront bien s'y installer...

Sur base d'observations anciennes, nous savons qu'un petit amphibien était présent dans cette jolie vallée riante du Coeurcq, le crapaud accoucheur ou *Alytes obstetricans*. Bien qu'en régression modérée, il convient de restaurer son habitat là où c'est possible, c'est ce qui a été fait dans la ZIT du Coeurcq. L'enrochement de pierres de calibre varié installé non loin des trois nouvelles mares améliore fortement la disponibilité en abris. Les talus et les pentes sont également appréciés de ce petit crapaud. En été, quand le soleil brille, les jeunes amphibiens vont trouver là une protection pour ne pas mourir desséchés ! Et les *hibernacula*, comme leur nom le dit, serviront d'abri durant l'hiver. Ces caches se trouvent plus haut dans la pente pour ne pas souffrir des inondations.

Découverte de ce petit crapaud atypique !

L'**alyte accoucheur** est de petite taille (en moyenne, les mâles mesurent 4,6 cm de long, et les femelles 5,1) et est uniformément gris ou gris-brun sur les parties supérieures du corps et des pattes, avec des taches irrégulières plus foncées. Les yeux sont grands, proéminents, globuleux et dorés, avec une pupille verticale. Les pattes arrières sont très courtes chez la femelle et courtes chez le mâle. Chez cette espèce, les mâles portent la ponte, à la base du dos. Celle-ci peut compter de **18 à 80 œufs** opaques, blanchâtres à jaunâtres, mesurant 2,5 mm de diamètre en moyenne.

Ces œufs n'ont généralement pas l'aspect gélatineux de ceux des autres crapauds et grenouilles. Juste avant l'éclosion, les mâles rejettent l'amas d'œufs dans l'eau. Les têtards sont grands et mesurent jusqu'à 8 cm, voire 9 cm queue comprise. Petit crapaud mais grand têtard !

Pour en savoir plus sur ce crapaud insolite : <https://rainne.natagora.be/>



Crapaud accoucheur
©Wikimedia Commons

N'hésitez pas à jouer aux enquêteurs herpétologues !

Organisée par le groupe Rainne de Natagora, une enquête a eu lieu en 2017-2018 pour permettre de localiser les populations d'alytes en Wallonie mais rien ne vous empêche de continuer à transmettre vos **observations** sur le site d'observations naturalistes observations.be (démarche à suivre sur : <https://rainne.natagora.be/>)

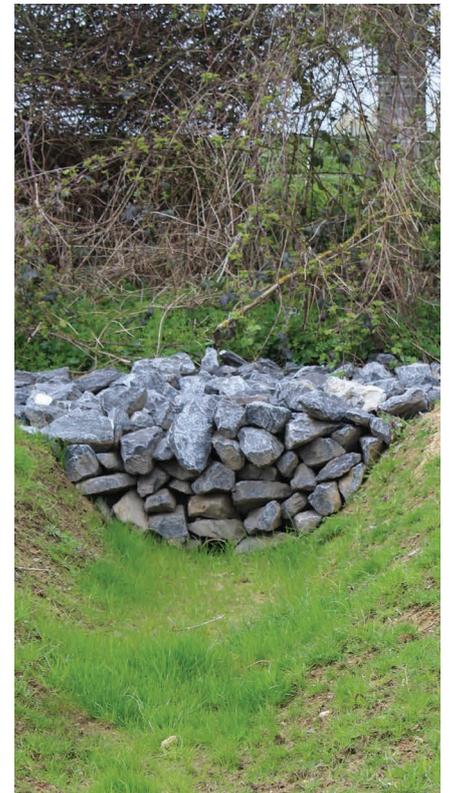
Comment chercher l'alyte ?

Bien qu'il puisse être parfois entendu en journée, l'alyte accoucheur est principalement **nocturne**. Sa recherche se fera à partir d'une demi-heure et jusqu'à quatre heures après le coucher du soleil. Les soirées douces (> 10°C), sans vent et sans pluie, sont à favoriser.

Son **chant**, très caractéristique, est composé de notes flûtées répétées à intervalles rapprochés. Il ne peut être confondu qu'avec le Hibou petit-duc (*Otus scops*), dont seule une poignée d'observations ont été homologuées en région wallonne ces dernières décennies.

Allez écouter le chant de l'alyte à cette adresse Youtube®

www.youtube.com/watch?v=VI8GaDsc0Cg



Un hibernaculum - ©CRSenne



Les mares présentes au sein de la ZIT du Coeurcq - ©CRSenne

Senne - évènement

Bilan des Journées Wallonnes de l'eau 2019

Encore une fois ce fût un véritable succès !

Merci à tous ! Merci aux partenaires pour leurs organisations, merci au SPW pour leur soutien, merci aux habitants ou voisins du bassin de la Senne pour leur participation, merci aux professeurs, aux guides, aux bénévoles...

Cette année ce ne sont pas moins de **22 activités** qui étaient programmées durant 3 week-ends et 2 semaines, s'étalant donc du 16 au 31 mars ! Vous avez pu participer à des **balades** autour de l'eau à Enghien, Tubize, Nivelles, Soignies, Braine-l'Alleud, et Ecaussinnes.

Des stations d'épuration ont ouvert leurs portes à Nivelles, Chapelle-lez-Herlaimont et Oisquerq (Tubize). Vous avez également pu voir un **monstre de déchets** se balader dans les rues de Clabecq mais aussi une superbe **exposition** sur le monde subaquatique était visible sur Braine-le-Château. Des éclusiers vous ont accueilli à Ittre pour vous faire découvrir leur fabuleux métier également !

Les écoles ont été invitées dans diverses communes pour visiter des stations d'épuration, découvrir le monde subaquatique, visiter et rencontrer des éclusiers, etc...

On vous dit à l'année prochaine ! D'ici là prenez soin de l'eau !



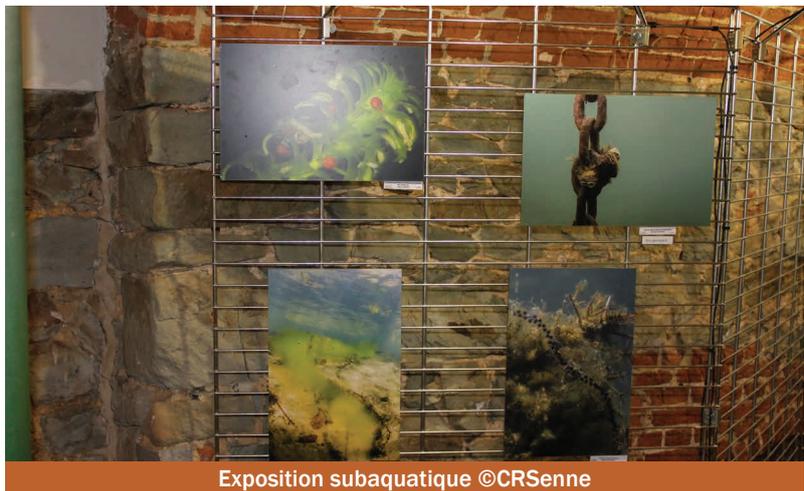
Balade au fil de l'eau ©Achille Delle Vigne



Découverte des bêtes de la mare ©CRSenne



Le monstre déchet ©P.Vandromme



Exposition subaquatique ©CRSenne

Senne - agriculture

Alerte - coulées de boues !

Se protéger contre les risques d'inondation par ruissellement et lutter les coulées de boue. Les journées plus chaudes du printemps et du début d'été ne sont plus très loin. Avec elles, revient le risque d'inondations boueuses lors des premiers orages survenant dans les campagnes où les champs ont été récemment semés (maïs, betterave, pomme de terre, pois, etc.). Ces inondations ne sont pas liées directement à un cours d'eau, mais aux endroits où se concentrent les eaux de pluie: à titre d'information, il y a 10 500 km d'axes de concentration du ruissellement répertoriés sur la Wallonie (et 1 850 km de cours d'eau). L'expérience des années précédentes nous a appris qu'avec un peu de préparation, il est possible de limiter fortement l'apparition de ces phénomènes d'érosion intense, et de diminuer les dommages causés aux habitations, aux jardins et aux voiries.

Mon terrain est-il à risque, et si oui, comment me protéger ?

Si vous n'avez jamais été confronté à ce problème, cela ne veut pas dire que le risque n'existe pas : en effet, ce type d'inondation est essentiellement liée à l'orage, et c'est parfois très localisé (à cent mètres près, on est inondé ou pas). Pour vérifier si votre terrain est situé sur un axe de concentration du ruissellement, il est utile de consulter la carte **LIDAXES** sur le Géoportail de la Wallonie (cf. encadré ci-contre).

Bien entendu, le bon sens s'applique aussi : si votre terrain est situé en contrebas d'un versant agricole cultivé, même sans axe de concentration identifié, une coulée de boue peut survenir.

Dès lors que votre terrain est soumis à un risque de ruissellement, voici quelques **recommandations** pour vous protéger. La première série d'actions à mener sur votre terrain et votre habitation est d'assurer le bon fonctionnement des ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux de pluie : nettoyer les caniveaux, avaloirs, corniches et rigoles de tous les débris (feuilles mortes, banchettes, mousses,...) qui ont pu s'y accumuler durant l'hiver. La deuxième action va consister à imaginer le trajet des écoulements intenses éventuels sur le terrain, et à dégager un passage libre : aucun tas de bois, bac à fleurs, compost, sac de terreau et autre réserve de matériel pouvant faire obstacle au ruissellement (ou être emporté vers l'aval).

Et en dernier lieu, il faudra protéger ce qui risque malgré tout d'être touché

**Votre terrain est-il situé sur un axe de concentration de ruissellement ?
Consulter la carte LIDAXES sur le Géoportail de Wallonie**

<http://geoportail.wallonie.be/walonmap>

par les eaux, ainsi par exemple : boucher les aérations de cave et soupiriaux, surélever les machines et les armoires, enlever les tapis, etc. Il est aussi malin de garder à portée de main quelques outils : pelle, râteau, brosse et raclette, pompe vide-cave, bottes et lampe de poche. La commune peut aussi vous fournir quelques sacs de sable.

En tant qu'agriculteur, quel est mon rôle et quelle est ma responsabilité ?

Disons-le d'emblée, la législation est peu contraignante en termes d'obligations liées à la lutte contre l'érosion et les inondations pour l'agriculteur.

On peut pointer **trois obligations**, toutes liées à la conditionnalité des aides agricoles : interdiction de cultures sarclées sur les parcelles en pente supérieure à 10 % (sauf si implantation d'une bande enherbée de 6 mètres de large minimum en bas du champ), interdiction de cultiver/labourer/pulvériser au bord des routes (sur 1 mètre de large), interdiction de détruire les haies, bosquets, talus, etc., (sauf si autorisé par un permis d'urbanisme).

A l'intérieur de ces limites, l'agriculteur est en principe libre de cultiver ce qu'il souhaite, de la manière qu'il souhaite et sur l'étendue qu'il souhaite (et dans le respect, bien entendu, d'autres législations comme le Programme de Gestion Durable de l'Azote p. ex.).

Cette approche plutôt ouverte répond à l'objectif de laisser l'agriculteur opérer

ses choix culturels et ses pratiques agricoles de la manière la plus créative possible, pour faire face aux impératifs agronomiques et au contexte économique. Et précisément, en matière d'érosion, voici les **pratiques agricoles qui offrent de bonnes garanties pour diminuer le risque d'apparition d'une coulée de boue** :

- 1) Limiter la longueur dans le sens de la pente sur même champ à maximum 150 mètres : plus le ruissellement peut accélérer sans rencontrer une autre culture ou un obstacle, plus il est en mesure d'arracher du sol et de provoquer une coulée de boue.
- 2) Pratiquer un assolement varié : sur un même versant, l'idéal est d'avoir une mosaïque de champs et de prairies différenciés, obligeant le ruissellement à trouver différents chemins à la surface du sol, favorisant ainsi l'infiltration et diminuant l'apparition de ravines.
- 3) Couvrir le sol : la présence d'une plante ou de résidus de culture (pailles, mulch) limite la destruction des mottes de terre par l'impact des gouttes lors d'un orage.
- 4) Travailler le sol de manière à créer un état de surface favorable à l'infiltration, éviter l'émiettement et travailler en bonnes conditions d'humidité : cela empêche le tassement, préserve la structure du sol, et favorise l'infiltration en profondeur.
- 5) Maintenir le taux d'humus au-dessus de 2 % : une terre bien pourvue en matière organique stable offre jusqu'à

20 % de résistance à l'érosion en plus qu'une terre pauvre en M.O. La clé pour cela est une gestion raisonnée de la fertilisation organique, du travail du sol et des rotations (y compris les résidus de culture).

6) Installer des éléments de protection: de préférence naturels et permanents (comme des bandes enherbées, des haies), ou artificiels et temporaires (fascines, ballots), ces éléments localisés peuvent offrir un ultime barrage, une ultime protection et faire la différence à l'aval entre un dommage tolérable et une petite catastrophe.

7) Travailler le sol perpendiculairement à la pente n'est pas la solution miracle: contrairement à une idée reçue, le sens des sillons de labour ou faire des buttes perpendiculaires à la direction de l'écoulement n'a pas un effet déterminant contre l'apparition des coulées de boue en cas d'orage violent; toutefois, cette pratique peut être un « plus » dans certains cas particuliers (pente inférieure à 5 %, relief très uniforme).

Rappelons que le **rôle** de l'exploitant agricole, cultivateur ou éleveur, est aujourd'hui **multiple** : produire notre alimentation, mais aussi assurer une forme d'entretien des paysages. Ceci est particulièrement visible dans les communes rurales où les villages sont entourés de magnifiques étendues cultivées et pâturées. La **lutte contre l'érosion** est donc avant tout le **défi** des agriculteurs, dont les champs sont les premières surfaces à subir une dégradation lors d'un orage.

L'action des services communaux

Les services communaux ont un rôle à jouer à **deux niveaux**. D'une part, le service des **travaux** et des voiries assure le bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques comme les fossés, caniveaux, avaloirs, et canalisations, par un entretien régulier. Le planning des entretiens est souvent adapté pour tenir compte de la saison des orages (de mai à septembre). Ce service est aussi le premier à intervenir, en parallèle avec les services de secours et de police, lors d'événements météorologiques exceptionnels. Certaines communes disposent d'hommes et de matériel (tractopelle, camion,...) pour effectuer rapidement des travaux afin d'améliorer les écoulements.

D'autre part, en complément avec ce travail de protection, le service de **l'urbanisme** ou du développement territorial assure un rôle de prévention

avec une perspective à long terme, en effectuant les vérifications avant tout projet d'urbanisme sur un axe de concentration du ruissellement (comme prévu par le CoDT). Ces services sont souvent en liaison régulière avec la Cellule GISER du Service public de Wallonie pour les sites ayant été inondés sur la commune, et avec le Service technique provincial pour réaliser des aménagements anti-inondations.

De nombreuses administrations communales participent également aux **plans de gestion des risques d'inondations (PGRI)**, afin de coordonner les actions avec les communes voisines, et de se maintenir parfaitement informées.

Article rédigé par la Cellule GISER du Service public de Wallonie
www.giser.be

Check-list INONDATION (Je suis inondé, que faire ?)

1) Protéger

- Couper l'électricité si danger de court-circuit, le gaz, le chauffage.
- Mettre les personnes vulnérables à l'abri.

2) Alerter

- Service de secours : **112**, en cas de danger de mort pompiers – ambulance, ou **1722** en cas de situation moins urgente (www.sos112.be/fr/pas-urgent)
- Eviter de saturer le réseau GSM (uniquement appels urgents et importants).

3) Secourir

- S'équiper (bottes, gants, lampe de poche) et évacuer l'eau, racler la boue.
- Ecouter la radio et les réseaux sociaux officiels, suivre les consignes des autorités.



Pose de fascines de paille à Ecaussinnes, avec l'aide des écocantonniers du Contrat de Rivière Senne ©CRSenne

Senne - agenda

Nivelles - Le dimanche 28 avril 2019

- **Balade «nature»** annuelle organisée dans le cadre du Comité de Quartier **Gareauchâteau** avec le soutien du PCDN-Nivelles. **Le CRSenne y tiendra un stand.**

Rendez-vous à **9h00** au coin de l'avenue du Centenaire et de la chaussée de Namur sur le parking de l'épicerie La Romana, la friterie chez Manu et le salon de thé «le Carré».

Inscription : michelanted@gmail.com

- **Balade à la découverte des sentiers** du quartier **Gareauchâteau**

Rendez-vous à **10h00** au coin de l'avenue du Centenaire et de la chaussée de Namur sur le parking de l'épicerie La Romana, la friterie chez Manu et le salon de thé «le Carré», pour une marche à allure raisonnable d'environ **7 km** autour du quartier «Gareauchâteau» avec quelques membres du comité de quartier.

Plus d'informations : 067/88.21.79 ou environnement@nivelles.be ou www.nivelles.be

Printemps sans pesticides - Du 20/03/2019 au 20/06/2019

Chaque année, le [Printemps sans Pesticides](#) fait le point sur les dangers des pesticides et surtout montre qu'il existe d'autres voies aux pratiques de jardinage.

Durant trois mois, des activités à destination de publics variés sont programmées partout en Wallonie: projections-débats, conférences, ateliers, animations, démonstrations, spectacles, des balades ou portes ouvertes...

Le principe est simple : réunir les acteurs (pépinieriste, agriculture, association...) et les participants en quête d'information et d'exemples « pour y croire », ou qui tout simplement recherchent des activités liées à l'environnement.

L'événement se clôturera le **samedi 15 juin au Parc d'Enghien** par [une grande fête](#). Une foule d'activités pour petits et grands vous y attendent: concerts, conférences, animations, découverte du parc, etc.

Concours photo du CRSenne - jusqu'au 12 juin

Le **4^e concours photo** du Contrat de Rivière Senne se termine le 12 juin 2019. Le thème de cette année est : « [Le petit patrimoine lié à l'eau du sous-bassin de la Senne](#) » (fontaines, sources, résurgences, lavoirs, etc.). Le [règlement](#) et le [bulletin](#) de participation sont disponibles sur demande auprès du CRSenne !



PARTENAIRES DU CRSENNE

Province du Brabant Wallon - Province de Hainaut - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château - Braine-le-Comte - Chapelle-lez-Herlaimont - Courcelles - Ecaussinnes - Enghien - Ittre - La Louvière - Manage - Morlanwelz - Nivelles - Pont-à-Celles - Rebecq - Seneffe - Silly - Soignies - Tubize - Waterloo - SPW Mobilité et Infrastructures - Commission Consultative de l'Eau - SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement - Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) - Société Wallonnes des Eaux (SWDE) - Services Voyers des Provinces de Hainaut et du Brabant Wallon - Wateringue de Tyberchamps - Wateringue de la Senne - ADESA - Amis du Bonhomme de Fer - Amis de la Terre - APNE - Centre Culturel de Tubize - Centre de Loisirs et d'Information - Centre Santé Environnement - Cercles des Naturalistes de Belgique, sections locales de «La Niverolle El Mouquet», «Entre Dendre et Senne» et «La Verdinie» - CIE d'Enghien - CRIE de Mariemont - Comice agricole du canton d'Enghien - Corps Royal des Cadets de la Marine - Enghien environnement Nature & Transition - Escout Sans Frontières (ESF) - Cours d'eau (groupe de travail de ESF) - Fédération Rurale de Wallonie (FRW) - Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) - Fédération de Pêche et de Pisciculture de la Senne - Guides-nature des Collines - Hainaut Développement - Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux - Maisons Fluviales - Mieux-vivre à Thieusies-Casteau - Natagora Haute-Senne - Nature Évasion - PLP - Les Culots - Bois du Drape (Comité de quartier) - Royal Pêcheurs Réunis de Tubize - Royal Syndicat d'Initiative de Braine-le-Château - Senne Nature - SNE asbl - SOS inondation Tubize - Voies d'eau du Hainaut - CCAT de Soignies - Commission environnement et sécurité du zoning de Feluy - Office du Tourisme et du Patrimoine de Tubize (OTP) - Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO) - Votre partenaire économique et environnemental en Brabant wallon (in BW) - Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Territoire (IDEA) - Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économique (IGRETEC) - Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental (IPALLE) - IECBW - Vivaqua



Editeur responsable: Christian Fayt

Contrat de Rivière Senne asbl
Place Josse Goffin, 1
1480 Clabecq

Tel/fax : 02/355.02.15
Courriel: info@crsenne.be
Site: www.crsenne.be

Ce bulletin trimestriel est réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, les Provinces du Brabant et de Hainaut ainsi que les 19 Communes participant au Contrat de Rivière Senne : Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Ecaussinnes, Enghien, Ittre, La Louvière, Manage, Morlanwelz, Nivelles, Pont-à-Celles, Rebecq, Seneffe, Silly, Soignies, Tubize, Waterloo.

